

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 73

présenté par

Mme Poletti, M. Herbillon, M. Quentin, M. Cordier, Mme Audibert, M. Ramadier, M. Bony,
M. Teissier, M. Bazin, M. Cinieri et M. Brun

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« ainsi que leur répartition vers les secteurs et pays prioritaires définis »

les mots :

« avec leur répartition vers les secteurs et pays prioritaires définis, ainsi que le montant des aides budgétaires et des effacements de dette par pays, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure le montant des aides budgétaires et des effacements de dette par pays dans le rapport transmis par le Gouvernement sur les choix opérés par la France dans l'allocation de ses contributions et ainsi favoriser la transparence.